

Une palette d'activités au service de l'éducation à la citoyenneté

Marianne Souquet *

* Médiatrice Familiale, formatrice en médiation et gestion des conflits, association Résonances, Peyrolles-en-Provence, France

La médiation en milieu scolaire a débuté, il y a environ 30 ans, en Amérique du Nord.

Elle s'est limitée pendant de nombreuses années à la médiation "par les pairs", une forme de médiation réalisée par les élèves eux-mêmes pour les conflits mineurs entre eux. Dans un deuxième temps, d'autres formes de médiation et d'apprentissage à la gestion coopérative des conflits se sont développées.

En France, les premières expériences datent d'il y a un peu plus de dix ans. De la même manière, nous assistons à un développement diversifié de la médiation, à la fois quant au type de projets et quant à leur origine, sociétale ou institutionnelle. De plus, les programmes s'inscrivent souvent dans des projets d'établissement sous la rubrique "éducation à la citoyenneté".

Nous nous proposons dans cet article de rappeler le contexte d'apparition de la médiation en milieu scolaire en France, puis de décrire les différents types de projets qui, à notre connaissance, existent à ce jour, en nous attachant plus particulièrement sur les projets auxquels nous avons participé. Enfin nous décrivons la tendance actuelle et les aspects qui nous paraissent importants à développer pour les années à venir.

1. Contexte d'apparition

En réponse à la montée de la violence, essentiellement dans les collèges (11-15 ans), un nombre restreint de projets expérimentaux de médiation scolaire commencent à se mettre en place à partir des années 90, à l'initiative d'abord d'enseignants, de militants de la médiation ou de mouvements prônant la non-violence, puis, dans un deuxième temps, de l'Etat (Charlot, Emin, 1997).

1.1. Les premières initiatives sociétales

Les premiers de ces projets furent initiés par des associations de médiation sociale. Le plus important d'entre eux, tant par la taille que par la recherche impliquée, est celui de l'Association de Médiation de Lyon (AMELY) en collaboration avec le GLYSI (1).

Quelques professionnels de la médiation ont ensuite proposé des formations à des établissements scolaires ou à des MAFPEN (Mission Académique à la Formation des Personnels de l'Education Nationale). Un petit nombre d'instances spécialisées en médiation a vu le jour à la suite de ces formations.

Enfin le mouvement pacifiste est également à l'origine d'expériences de médiation scolaire. Citons en exemple le Mouvement International de Réconciliation dont deux membres (deux enseignantes) ont mis en place une expérience de médiation dans un collège privé de Sarcelles dès 1994 (2).

Cette première expérimentation a été suivie de la création d'un groupe important "Génération Médiateurs" dont l'objectif était de proposer des formations à la médiation en milieu scolaire.

1.2. Les initiatives institutionnelles

A côté de ces initiatives sociétales, le Ministère de l'Education Nationale a lancé ses propres projets de médiation en milieu scolaire. A la suite de tables rondes organisées en 1994, un

certain nombre de propositions ont été retenues, notamment la désignation d'un médiateur dans chaque Rectorat et chaque Inspection académique et la création d'une instance de médiation composée de personnels éducatifs et d'élèves dans chaque collège et chaque lycée. Ce système a plus ou moins fonctionné selon les académies.

Par ailleurs, le Ministre de l'Education Nationale a mis en place, en 1998, un Médiateur de l'Education Nationale, des médiateurs académiques et leurs correspondants départementaux. L'un des objectifs était "d'insuffler un esprit, une attitude faite de respect, d'écoute, d'explication" (Rapport du Médiateur de l'Education nationale, 2000).

De plus, certains chefs d'établissement ont créé des instances de médiation dans leur collège ou leur lycée pour lutter contre les phénomènes de violence. D'autres ont plutôt choisi d'instaurer une culture de médiation et de communication non-violente (Saucier, 2003). Des assistantes sociales de l'Education Nationale sont aussi à l'origine de projets de médiation scolaire.

Une expérience financée par le Conseil Général des Hauts-de-Seine mérite d'être citée : une quarantaine de "médiateurs éducatifs" ont été recrutés pour être à la disposition d'une vingtaine d'établissements scolaires des Hauts-de-Seine avec pour rôle de "gérer les conflits courants entre les élèves et intervenir ou s'interposer -avec sang froid et pondération- en cas de manifestations individuelles ou collectives de violence". Pour ce faire, ils ont reçu une formation d'une trentaine d'heures.

Enfin, dans certaines académies, des "parents-relais", "médiateurs familiaux" ou "médiateurs interculturels", extérieurs à l'Education Nationale, ont été mis en place pour faciliter la communication entre l'institution et les familles d'origine étrangère et aider les enseignants dans l'organisation d'activités extra-scolaires. Dans ce même courant, le Ministère de l'Education Nationale a institué des médiateurs scolaires dont le rôle est de faciliter "le dialogue entre les enseignants et les familles de langue et de culture étrangères" (3).

2. Les projets existants

Dans un souci de clarté, nous distinguerons comme le propose Bonafé-Schmitt :

- les instances de médiation : elles donnent lieu à des médiations formelles par des médiateurs reconnus et formés, auxquels les personnes en conflit font appel volontairement ;
- les activités de médiation : elles sont informelles et pratiquées dans un autre contexte ; elles comprennent l'utilisation de techniques dans l'esprit et selon les concepts de base de la médiation, par des personnes souvent sensibilisées (mais pas nécessairement formées) qui n'interviennent pas en tant que médiateurs légitimés.

Cette distinction nous permettra de voir plus clair dans la palette de toutes les expériences de médiation dans le milieu scolaire en France aujourd'hui.

2.1. Les diverses instances de médiation

- Le médiateur de l'Education Nationale et les médiateurs académiques

Le Médiateur de l'Education Nationale est nommé pour trois ans. Il choisit les médiateurs académiques pour un an renouvelable. Ceux-ci sont indépendants de la hiérarchie de l'Education Nationale. Ce sont des personnes qui, le plus souvent, sont depuis peu à la retraite et qui ont exercé des fonctions importantes dans l'institution. Ils sont bénévoles et garantissent la discrétion. Aucune formation spécifique de médiation n'est exigée d'eux. Cette instance fonctionne sur le modèle du Médiateur de la République. Les médiateurs peuvent être saisis par les usagers, c'est-à-dire les parents, les élèves et les étudiants ainsi que par les personnels enseignants ou non qui contestent une décision administrative. Le médiateur joue le rôle d'intercesseur entre le réclamant et l'institution, s'il estime la demande

fondée. Il n'y a pas de rencontre directe entre les parties. Ils travaillent au cas par cas et proposent des réformes dans la mesure où leur fonction leur permet de déceler des dysfonctionnements. (Rapport du Médiateur de l'Education Nationale, 2000)

- La médiation "par les pairs"

Certains élèves sont formés à la médiation par des médiateurs professionnels pour gérer les conflits mineurs entre élèves. Il s'agit d'un groupe inter-classe, qui est distinct du groupe des délégués, et qui intervient à la demande d'un membre de l'équipe éducative ou d'élèves en conflit. A l'école primaire, les médiations se font généralement dans la cour de récréation, immédiatement après le conflit ; au collège ou au lycée, sur rendez-vous, dans une salle prévue à cet effet. Les élèves sont le plus souvent formés par des médiateurs professionnels. Ils interviennent toujours en co-médiation : un groupe d'adultes de la communauté éducative (enseignants, vie scolaire, infirmière, assistante sociale...) est également formé et s'occupe de la coordination de l'instance de médiation et de la supervision des élèves médiateurs (4). Ces programmes de médiation nous paraissent être des plus intéressants sur le plan éducatif, dans la mesure où ils procurent une possibilité de mise en pratique immédiate des concepts et techniques enseignés et responsabilisent, les recherches le montrent, tant les médiateurs que les participants.

- Les médiateurs adultes dans les conflits d'élèves

Le Conseiller Principal d'Education ou les aides-éducateurs gèrent à l'occasion les conflits des élèves. Le plus souvent, ils le font de façon spontanée, sans avoir reçu de formation spécifique. Dans les cas où il existe une instance de médiation par les élèves, comme nous l'avons dit plus haut, un groupe d'adultes est formé et pratique la médiation de façon formelle. Dans les programmes que nous avons mis en place, en général, ce sont les conflits plus complexes qui sont gérés par les adultes formés. Dans d'autres établissements, la communauté éducative ne souhaite pas former d'élèves et prend en charge toutes les médiations entre élèves.

- Les médiateurs adultes dans les conflits entre adultes

Le groupe formé pour coordonner et superviser le groupe d'élèves médiateurs peut également gérer les conflits entre adultes, Cependant, cette instance est rarement utilisée par les adultes.

- Les médiateurs de conflits entre élèves et professeurs

Les élèves sont souvent demandeurs d'une médiation quand ils sont en conflit avec un professeur, alors que ceux-ci ne se sentent pas toujours prêts à participer à une médiation avec un élève. En général, les médiateurs sont un adulte et un élève formés au sein du groupe de médiateurs. Dans certains établissements, nous avons vu des médiations se mettre en place dans des classes où les relations entre l'équipe enseignante et le groupe élèves posaient des difficultés.

- La médiation famille-école

Un nouveau champ d'application s'est ouvert plus récemment ; il s'agit de la médiation famille-école dont l'objectif est de rétablir ou renforcer la communication entre les familles et l'institution, et ainsi de lutter contre le décrochage et l'échec scolaire. Il peut s'agir de médiations individuelles autour d'un élève en difficulté, menées par un médiateur professionnel, de préférence un médiateur familial, qui organise des rencontres entre la famille et l'équipe éducative, l'élève et l'équipe, l'élève et ses parents. Il peut également s'agir de projets collectifs où des médiateurs familiaux mettent en relation familles et institution. Il

nous semble nécessaire que le centre de médiation famille-école se situe en dehors des établissements scolaires.

2.2. Les activités de médiation

Quand les équipes éducatives demandent des formations à la médiation, elles ne se sentent pas toujours prêtes à monter des instances de médiation ; elles veulent généralement introduire petit à petit la culture de médiation dans l'établissement. Plusieurs possibilités s'ouvrent alors à elles, pour lesquelles l'esprit et les outils de la médiation sont pertinents.

Ci-dessous une liste non-exhaustive de possibilités que nous envisageons avec l'équipe éducative au cours des formations.

- Gestion de la classe et de la discipline

L'idée ici est d'appliquer les principes et les outils de la médiation dans la classe. L'enseignant peut, par exemple, choisir d'établir avec les élèves, dès le début de l'année, une charte de vie relationnelle dans laquelle les règles de vie correspondent aux besoins de chacun (Salomé, 1995). Il peut également proposer des travaux coopératifs ou d'entraide. Il peut aussi imaginer des tâches qui permettent à chacun d'affirmer son identité. Il peut créer un coin gestion des conflits ou une réunion hebdomadaire pour discuter de la vie de la classe. Dans tous les cas, l'approche de négociation est favorisée.

- Théâtre-forum

Il est pratiqué par des groupes de professionnels et par des enseignants formés. Son ancêtre est le théâtre de l'opprimé. Il permet la prise de conscience de comportements inappropriés et la création de nouveaux comportements pour gérer les conflits.

- Points écoute

Les enseignants formés à la communication et à la gestion des conflits décident parfois de mettre en place un point-écoute où ils accueillent des élèves en difficulté qui en font la demande. Le point-écoute est pratiqué dans l'esprit et avec les outils de médiation.

- Gestion des conflits et communication non-violente

Dans notre expérience, de plus en plus d'équipes éducatives, après avoir suivi une formation de deux jours, choisissent de former certaines classes à la gestion des conflits et à la communication sans violence afin qu'un plus grand nombre d'élèves bénéficie de cet apprentissage. Certains se trouvent suffisamment équipés pour faire ce travail seuls. Un ouvrage traduit de l'américain donne de nombreux exemples d'activités possibles (Gerber, 2000). L'instruction civique et l'heure de vie de classe peuvent être utilisées à cet effet. D'autres préfèrent qu'un professionnel anime ces sessions ou le fasse en co-animation avec eux.

S'il faut un certain degré de maturité pour devenir médiateur (on considère que la plupart des enfants en sont capables vers 8 ou 9 ans), l'éducation à la gestion des conflits peut commencer avec de très jeunes enfants, dès l'école maternelle (Crary, 1997). Notre équipe est intervenue dans une classe d'enfants de 6 ans pour travailler sur la gestion des conflits et la communication sans violence (Santoni, Sardet, Souquet, 2000). Nous intervenons également dans les écoles maternelles en cherchant avec les enseignants, après les avoir sensibilisés à la gestion coopérative des conflits, comment adapter les outils aux tout petits. Dans d'autres lieux, les enseignants ont désiré sensibiliser tous les élèves de 6 à 12 ans et l'année suivante former certains élèves à la médiation pour devenir élèves médiateurs.

Cette éducation à la gestion des conflits comporte différentes facettes: des notions sur le conflit, les différents points de vue, la communication : écoute et message "je", l'intelligence émotionnelle, la gestion coopérative des conflits.

L'intérêt de l'enseignement à la gestion des conflits est que l'on peut toucher plus d'élèves que dans les projets de médiation.

3. Tendances actuelles et recommandations

On trouvera ci-dessous les thèmes qui, d'après notre expérience, sont les plus pertinents pour introduire la culture de médiation à l'école.

3.1. L'éducation à la gestion des conflits pour tous

Les programmes de médiation par les pairs ont des effets bénéfiques très limités si n'existent pas, à côté, des moyens à mettre en oeuvre pour diffuser la culture médiation dans tout l'établissement. On peut "éduquer" l'ensemble de la communauté éducative et des élèves à la gestion coopérative des conflits et à la communication sans violence en commençant par la communauté éducative. En effet, comment attendre des élèves d'être moins violents, d'être à l'écoute de l'autre, si les adultes ne prennent pas d'abord conscience de la violence de l'institution et de leur propre violence ? La question du temps et de l'argent reste cruciale (5).

3.2. L'éducation précoce

La plupart des demandes de formation nous viennent des collèges où les équipes éducatives rencontrent à l'heure actuelle le plus de difficultés. Il nous semble intéressant de commencer l'acquisition, dès le plus jeune âge, de cette compétence sociale utile tout au long de la vie.

3.3. Le développement de l'intelligence émotionnelle

Dans les formations à la médiation et à la gestion des conflits, cette compétence, mise en évidence par D. Goleman (Goleman, 1997), est de plus en plus prise en compte. Elle est un élément important de la compétence sociale et donc de la gestion des conflits et peut également être développée dès le plus jeune âge.

3.4. La formation

La qualité de la formation donnée dans les établissements nous paraît fondamentale. Nous recommandons que les formateurs soient eux-mêmes médiateurs, même si ce ne sont pas eux qui font les médiations dans le cadre scolaire. Il est important que la formation se fasse dans l'esprit de la médiation, notamment que les programmes ne soient pas plaqués sur les établissements, mais co-construits avec l'équipe éducative et comportent un suivi-accompagnement. Ne peut-on rêver qu'un jour la formation à la gestion des conflits et à la médiation fasse partie de la formation de base de tout enseignant ?

3.5. L'institutionnalisation

Il est de plus en plus fréquent que les programmes d'éducation à la gestion des conflits ou les instances de médiation soient inscrits dans le projet pédagogique de l'établissement, sous le chapitre "éducation à la citoyenneté". En outre, certaines personnes se penchent sur la possibilité d'introduire officiellement la gestion des conflits dans le programme. Le cours d'Education Civique pourrait être utilisé à cet effet. Cette pensée peut paraître utopique. Et pourtant, quelques directeurs d'établissement, engagés dans cette démarche, mettent en application la culture de médiation. Un bel exemple en est donné dans un ouvrage paru récemment (Saucier, 2003). L'implication directe de l'équipe de Direction nous paraît indispensable pour qu'un projet prenne de l'ampleur et s'inscrive dans la continuité.

En conclusion, quel que soit le projet choisi, s'il ne peut en aucun cas prétendre être une réponse unique à la crise actuelle de l'école et de la société, il peut, par contre, faire partie d'un dispositif de prévention de la violence et d'éducation à la citoyenneté qui permet petit à petit un changement de culture dans l'établissement, voire même dans le quartier. Une culture de Paix ?

Notes

1. Dès 1993, cette association a commencé à développer la médiation dans deux collèges de la région de Lyon et de Rouen. Au départ, ces projets consistaient en une période de sensibilisation de plusieurs classes puis en la mise en place d'une instance de médiation-élèves pour gérer les conflits entre élèves et d'une instance de médiation-adultes pour gérer les conflits entre adultes de la communauté éducative et parents. L'expérience a pris de l'ampleur dans le cadre de la recherche-action citée plus haut. Un livre a été publié sur ces instances de médiation "par les pairs" (Bonafé-Schmitt, 2000).
2. Des élèves volontaires de cinquième formés à la médiation tenaient une permanence dans la cour de récréation à l'heure du déjeuner. Ils faisaient essentiellement des médiations pour les conflits entre les élèves du primaire. Cette expérience a donné lieu à un ouvrage très complet, véritable mode d'emploi de la médiation par les élèves, destiné aux membres des communautés éducatives (Diaz, Liatard-Dulac, 1998).
3. A ce jour, le nombre des programmes a augmenté bien qu'il n'existe aucun recensement officiel. On voit qu'il s'agit d'un mouvement très hétérogène et diversifié. Pour l'instant, aucune unité ou fédération dans le mouvement n'a fait jour en France. Il s'agit essentiellement d'initiatives isolées, malgré les efforts de certains, notamment J.P. Bonafé-Schmitt qui a créé avec son équipe un journal "Médiation scolaire" édité par l'association AMELY pendant plusieurs années. Il est nécessaire d'ajouter que la tendance actuelle dans les établissements semble plutôt être à la répression, la médiation représentant donc plus que jamais une contre-culture.
4. La médiation par les pairs en France a été amplement décrite dans plusieurs ouvrages (Diaz, Liatard-Dulac, 1998, Souquet, 1999, Bonafé-Schmitt, 2000).
5. Il existe également certains projets qui couvrent tout le quartier ou la ville dans le cadre des Contrats Ville. Ces projets sont sans aucun doute les plus performants si l'objectif est de changer réellement la culture de relation et gestion des conflits.

Bibliographie

- BONAFE-SCHMITT J.-P. "La médiation scolaire par les élèves", Issy-Les-Moulineaux, ESF, 2000
- CHARLOT B. et EMIN J.-C. (coord.), "Violences à l'école: Etat des savoirs", Paris, Armand Colin, 1997
- CRARY E. "Négociateur, ça s'apprend tôt", Namur, Ed. Université de Paix, 1997
- DIAZ B., LIATARD-DULAC B. "Contre-violence et mal-être: la médiation par les élèves", Paris, Nathan, 1998
- GERBER J. "Pour une éducation à la non-violence: activités pour éduquer les 8/12 ans à la paix et à la transformation des conflits", Lyon, Chronique Sociale, 2000
- GOLEMAN D. "L'Intelligence émotionnelle", Paris, Laffont, 1997
- "Rapport du Médiateur de l'Education Nationale, Année 1999", La documentation française, 2000
- SALOME J. "Charte de vie relationnelle à l'école", Paris, Albin Michel, 1995

SANTONI M.-A., SARDET D., SOUQUET M. "A l'école de la non-violence", Vidéo, La Gaude, Vidéo Village, 2000
SAUCIER F. "Madame la Principale. Une envie de collègue", Paris, Editions de l'Atelier, 2003
SOUQUET M. "La médiation en milieu scolaire" in BONAFE-SCHMITT J.-P., DAHAN J, SALZER J., SOUQUET M., VOUCHE J.-P. "Les médiations, la médiation », Ramonville, Erès, Coll. Trajets, 1999